

**ABROGATION DE L'ARRETE
N°124-2022 DU 21 JUIN 2022 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME HELENE BETOU – ATTACHE TERRITORIAL
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A
LA POPULATION**

DGS/DAJ
ARRETE N°45-2023

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-20 ;

Considérant que la continuité des activités communales ne nécessite plus l'établissement de la délégation de signature à l'attention de Madame Hélène BETOU ;

ARRETE


ARTICLE 1 :

L'arrêté n°124-2022 en date du 21 juin 2022 portant délégation de signature à Madame Hélène BETOU - Attaché territorial – Directrice Générale Adjoint des services à la Population, est abrogé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera télétransmis au contrôle de légalité, publié sous format électronique et notifié à l'intéressée.

Fait à Joinville-le-Pont, 4 avril 2023

Olivier DOSNE

**Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Publié sous format électronique le : **04 AVR. 2023**

Télétransmis au contrôle de légalité le : **04 AVR. 2023**

Fait à Joinville-le-Pont le :